

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD437 (Rect)

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 37

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« en site»,

les mots :

« dans le périmètre d'un ou plusieurs sites ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.